



LIVRET D'ACCUEIL
Maison Henri LAFAY
Foyer d'Accueil Occupationnel

Validé en conseil d'administration le 07/10/2025

Association APAJH Île de la Réunion - Maison Henri Lafay - 60 avenue du Capricorne

97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS

Mot d'accueil

Bonjour,

Vous êtes accueilli au foyer d'accueil occupationnel (FAO) de la Maison Henri LAFAY à St Gilles. Nous sommes heureux de vous rencontrer.

Pour faciliter votre arrivée, ce livret d'accueil réunit les informations utiles.

Vous y trouverez tout ce qu'il vous faut connaître :

- L'histoire de l'APAJH
- Les missions de notre établissement
- Le fonctionnement et l'organisation quotidienne
- Vos droits et vos devoirs.

Lisez ce livret ; si besoin demandez à l'équipe de vous aider.

Bienvenue parmi nous.

Caroline ROSELLI
Directrice du Pôle Adultes
Ouest
APAJH de La Réunion

Qu'est-ce que l'APAJH ?

C'est une Association qui a été créée en 1962.

C'est le premier organisme en France à considérer et à accompagner tous les types de handicap. Elle fait avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.



Accessibilité universelle :

Accès à l'ensemble des services et dans tous les domaines d'activités



Les
Actions
Militantes



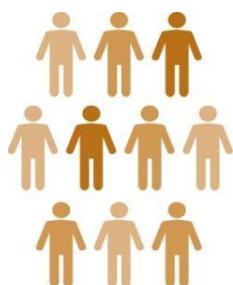
De l'intégration à l'inclusion :

Une société inclusive doit s'adapter aux besoins de la personne et ne met à l'écart personne



Primauté de la personne :

La personne en situation d'handicap est une personne et un citoyen à part entière. Elle a des droits et des devoirs.



Laïcité :

Vivre ensemble. Respecter l'autre dans ses convictions philosophiques, morales ou religieuses

Engagement citoyen solidaire :

APAJH milite pour que les politiques assurent une solidarité nationale.



Que vous propose le FAO ?

Un accompagnement éducatif



Des activités éducatives et sportives adaptées.

Elles sont dans l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement

Educatif c'est :

J'essaie

J'apprends

Je donne mon avis

Je suis mis en valeur

Je maintiens mes acquis

Je développe de nouvelles compétences

Je me socialise

Des actions de préventions en santé



Je peux participer à des actions de sensibilisation et de prévention

J'apprends à prendre soin de moi

L'équipe donne des conseils

Et des informations

Le FAO, c'est quoi ? c'est un établissement qui vous accueille chaque jour de semaine

Un accompagnement social



Je peux rencontrer l'assistante de service social.
Elle m'oriente dans mes démarches
Elle m'informe sur mes droits. Elle m'accompagne dans mon parcours.

Un accompagnement psychologique



Pour parler et être écouté je peux rencontrer une psychologue :
Je me sens triste
J'ai peur
Je suis content
Je suis inquiet








De la restauration












Le repas du midi est proposé par la structure



Je suis accueilli du lundi au vendredi de 8h15 à 15h30.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						

MATIN	8H15-9H00	Arrivée Et Accueil autour d'un thé ou café	 
	9H00-11H30	Activités éducatives ou sportives avec une pause	
MIDI	11H30 -13H30	Déjeuner Temps de repos	  
APRES- MIDI	13h30-15h	Activités avec une pause	
	15H-15H30	Préparation et départ des bus	
	A partir de 15h30	Départ de tous les bus	

Est-ce que je dois venir tous les jours au FAO ?

Je respecte mon planning et je prévois de mes absences

	<p>Je respecte mon planning</p>
	<p>Je prévois de mes absences.</p>
	<p>Pour les absences je fournis un justificatif d'absence.</p>
	<p>En cas de maladie ou d'hospitalisation, je fournis un certificat médical</p>
<p>Conformément au règlement départemental d'aide sociale de la Réunion, chaque résident a la possibilité de s'absenter pour convenance personnelle 25 jours par an au maximum.</p>	

Qui va m'accueillir au FAO ?



Je suis accueilli et accompagné par des professionnels qualifiés à l'écoute de mes demandes et de mes besoins.

J'ai un référent qui m'aide et me soutient dans mon projet d'accompagnement personnalisé

Je peux rencontrer mon référent à la demande

Je peux choisir mon référent

Avec ce livret, je reçois les photos des équipes qui seront à mes côtés

COMMENT EST FINANCE LE FAO ?

✓ Financement de l'établissement

Le FAO est financé par le Conseil Départemental de la Réunion.



✓ Votre Participation aux frais de séjours



✓ Votre Participation aux frais de transport

Les frais de séjour et le transport domicile/établissement sont à votre charge.

Les frais de transport peuvent être pris en charge par le Conseil Départemental de La Réunion par une subvention annuelle. Dans ce cas, vous ne payez pas.

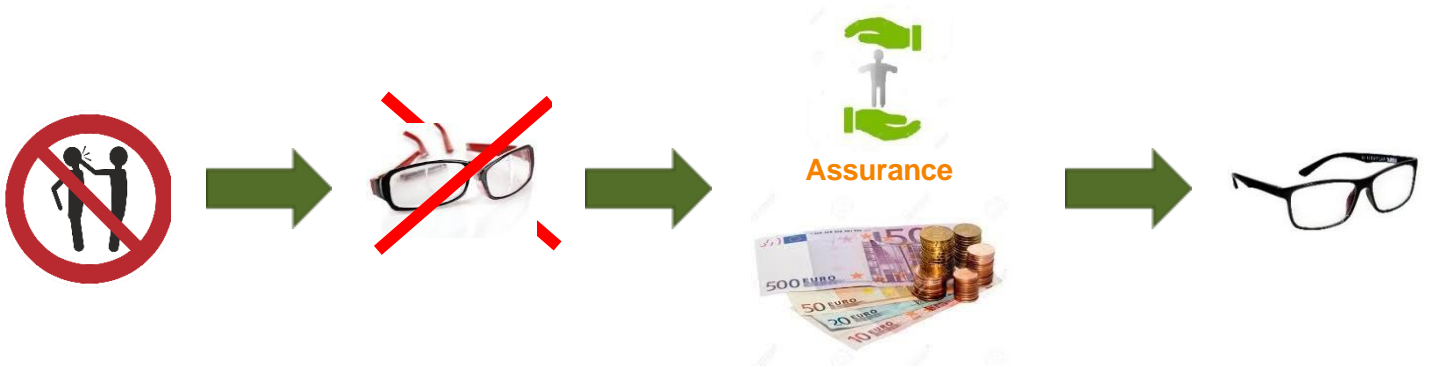


Mes affaires personnelles au FAO ?

✓ Assurances

Chacun a l'obligation de réparer le dommage causé à une autre personne.

Vous avez l'obligation de souscrire à une assurance « Responsabilité Civile ».



L'établissement a souscrit une assurance responsabilité civile et multirisque couvrant les dommages corporels, les dommages matériels, les dommages immatériels.

✓ Dépôts des valeurs et objets personnels

Vous êtes responsable de vos objets de valeur, ils doivent rester à domicile.

En aucun cas, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable de perte ou de vol d'objets de valeurs, c'est pourquoi, il vous est déconseillé d'apporter des sommes d'argent et des objets de valeur au FAO.



Que contient mon dossier et comment y accéder ?

✓ J'ai le droit d'avoir accès aux informations me concernant

Le suivi de mon parcours est consigné dans Le Dossier Usager Médico-Social sur OGYRIS.



Il contient des informations personnelles qui peuvent être communiquées aux personnes qui m'accompagnent. Ces données sont d'ordre personnel, administratif et médical.

Je peux consulter mon dossier à ma demande, ou sur celle de mon responsable légal par courrier adressé au directeur



Je suis accompagné dans cette démarche par un professionnel pour l'accès à mon dossier.

✓ Mon dossier et les informations me concernant sont confidentiels et en sécurité

	Mes données sont protégées par le secret professionnel (santé, social ...). Certaines données nécessaires peuvent être partagées depuis 2016 par les professionnels qui m'accompagnent.
	Je peux m'opposer au partage de mes informations personnelles.

Comment se déroule la procédure d'accueil au FAO ?

Orientation MDPH



Inscription liste d'attente



Quand une place se libère, visite de l'établissement et confirmation ou non de votre inscription



Une place se libère : la commission de l'analyse des droits et des besoins se réunit



Si vos besoins correspondent à l'offre de prestation, votre admission est validée et vous entrez dans l'établissement



Remise et signature du contrat de séjour dans un délai de 15 jours.



Comment se déroule la procédure d'accueil au FAO ?



Elaboration et signature du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) dans les 6 mois



Comment quitter l'établissement ?

La sortie de l'établissement est établie lorsque :



La personne accueillie et/ou son représentant légal souhaite un arrêt de l'accueil (ex : déménagement, changement d'établissement)



Les droits de la notification d'orientation (FAO/ FAM) ne sont plus attribués par la CDAPH.



L'établissement demande un arrêt de l'accompagnement : pour *non-respect du règlement fonctionnement* (ex : absences prolongées au-delà de 25 jours), *incapacité de l'établissement à répondre aux besoins de la personne*.

La MDPH sera sollicitée sur la situation pour prononcer la décision de fin de prise en charge. La fin de prise en charge relève de la compétence de la CDAPH, qui est l'instance décisionnelle.

Continuité d'accompagnement et engagement de l'établissement

L'établissement s'engage à tout mettre en œuvre afin d'apporter des réponses d'accompagnement et veille à la bonne continuité de votre parcours.


Vos documents :



- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Informations utiles et citoyennes

➤ Le Conseil de la Vie Sociale

 <p>Conseil de la Vie Sociale</p>	<p>Quatre fois par an au moins, je peux poser des questions aux membres du Conseil de la Vie Sociale.</p> <p>J'ai le droit de me présenter au Conseil de la Vie Sociale.</p> <p>J'ai le droit de voter pour choisir mes représentants.</p>
--	---

➤ Vous souhaitez nous interpeller

Un formulaire de plainte/réclamation est disponible à l'accueil, par téléphone ou par mail.

Vous pouvez le transmettre directement à la MHL ou par mail à secrétariat.mhl@apajh.re

Une première réponse écrite vous sera envoyée dans les 48h après le dépôt de votre plainte/réclamation.

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter la direction soit par écrit soit par téléphone :

Laurent CHAVINIER	Directeur Adjoint	Tél : 0262 55 52 52 Mail : laurent.chavinier@apajh.re
Caroline ROSELLI	Directrice Pôle Adultes Ouest	Tél : 0262 55 52 52 Mail : caroline.roselli@apajh.re
Stéphane PALLARD	Directeur Général	Tél : 0262 20 22 20 Mail : stephane.pallard@apajh.re
Claude BRARD	Présidente APAJH de La Réunion	Tél : 0262 20 22 20

➤ Personne qualifiée

Vous pouvez également vous faire assister par une personne extérieure, appelée « personne qualifiée » comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002 et le code de l'action sociale et des familles prévue à l'article L.311-5. Une liste des personnes qualifiées est établie par les services de l'Etat.

PERSONNES QUALIFIEES A LA REUNION :	
Madame Ariane SCHOETTEL	Monsieur Yassine DIB
ariane.schoettel@gmail.com	merish974@gmail.com

Comment venir au FAO ?

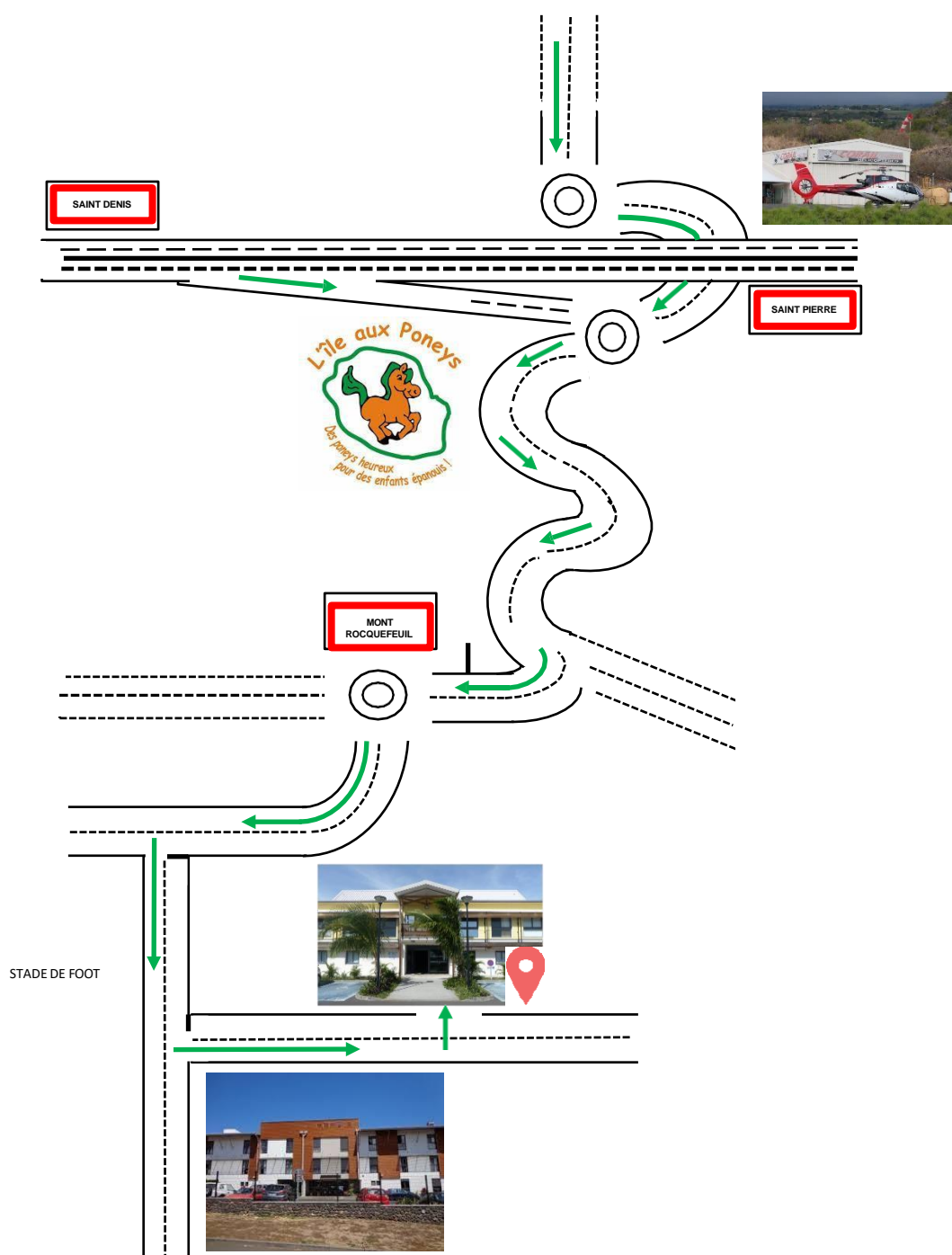
Le Foyer d'Accueil Occupationnel (FAO) de la Maison Henri LAFAY est situé sur la commune de Saint Paul, au Mont Roquefeuil, à St Gilles les bains situés au **N°60, avenue du Capricorne, 97434 Saint Gilles Les Bains.**



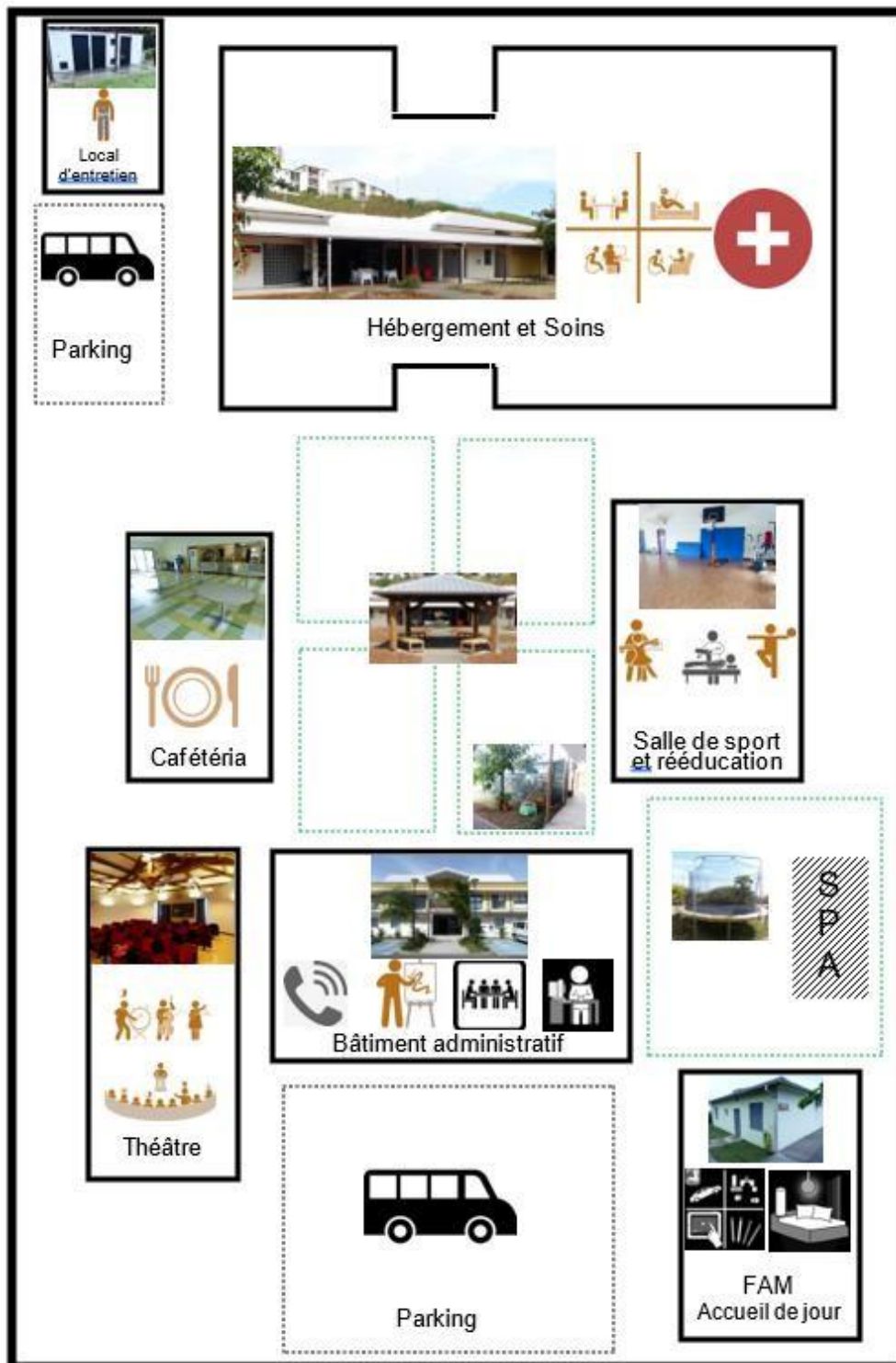
Tél : 02 62 55 52 52











Mail : accueil.mhl@apajh.re



Pour me repérer dans l'établissement



	15	SAMU
	18	SAPEURS POMPIERS
	17	GENDARME POLICE
	112	NUMERO D'APPEL D'URGENCE EN EUROPE
-	197	ALERTE ATTENTAT ALERTE ENLEVEMENT
-	115	SAMU SOCIAL
	191	URGENCE AERONAUTIQUE
	196	SECOURS EN MER
-	116 000	ENFANTS DISPARUS
-	0262 41 53 48	ALMA 974 – ALLO MALTRAITANCE
	0262 45 43 45	MAIRE DE ST PAUL
	0 800 00 02 62	MDPH

Association APAJH de La Réunion - Maison Henri Lafay - 60 avenue du Capricorne
97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS

